

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

OCTOBRE
2017

PRINCIPALES TENDANCES

A fin octobre 2017 et en comparaison avec la même période de l'année 2016, l'exécution des budgets des collectivités territoriales laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 5,3% provenant de :

- la hausse de 10,6% des impôts directs suite à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+83,5%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+9,4%), de la taxe professionnelle (+3,5%), de la taxe d'habitation (+16,5%) et la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+9,4%).
- l'accroissement de 2,4% des impôts indirects qui s'explique principalement par la hausse de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+1,6%) et de leur part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+25,2%);
- la hausse de 7,8% des recettes non fiscales provenant essentiellement de l'augmentation des subventions (+18,6%) et des fonds de concours (+29,2).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 54,1% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 8,6% suite à la hausse de 7,8% des dépenses de personnel et de 11,8% des autres dépenses de biens et services, conjuguée à une diminution de 6,1% des intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement en hausse de 32,1%, passant de 7,2 MMDH à 9,6 MMDH.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 11,5 MMDH, soit le même solde ordinaire enregistré un an auparavant;
- un excédent global de 6,6 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 4,6 MMDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes contre un excédent global de 8,7 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 4,5 MMDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Fonds disponibles

A fin octobre 2017, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 35,1 MMDH dont 27 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Octobre 2016	Prévisions 2017	Octobre 2017	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	<u>28 555</u>	<u>31 436</u>	<u>30 059</u>	96%	5,3%
1.1- Recettes fiscales :	23 815	25 346	24 949	98%	4,8%
<i>Impôts directs</i>	6 990	9 042	7 728	85%	10,6%
<i>Impôts indirects</i>	16 825	16 304	17 221	106%	2,4%
1.2- Recettes non fiscales :	4 740	6 090	5 110	84%	7,8%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	561	744	591	79%	5,3%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	553	728	629	86%	13,7%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 931	2 695	2 363	88%	22,4%
<i>Autres recettes</i>	1 695	1 923	1 527	79%	-9,9%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>17 057</u>	<u>28 515</u>	<u>18 522</u>	65%	8,6%
2.1- Biens et services :	16 013	27 481	17 542	64%	9,5%
<i>Personnel</i>	8 920	13 239	9 612	73%	7,8%
<i>Autres biens et services</i>	7 093	14 242	7 930	56%	11,8%
2.2- Intérêts de la dette :	1 044	1 034	980	95%	-6,1%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>11 498</u>	<u>2 921</u>	<u>11 537</u>		
4- INVESTISSEMENT²	7 244	31 217	9 567	31%	32,1%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	23	-16	26		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	4 436	-4 489	4 555		
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	<u>8 713</u>	<u>-32 801</u>	<u>6 551</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-8 713</u>	<u>32 801</u>	<u>-6 551</u>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	935	898	2 618		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-987	-1 239	-1 107		
<i>Excédents antérieurs</i>	-8 661	33 142	-8 062		

¹ Occupation temporaire du domaine public

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Octobre 2016	Prévisions 2017	Octobre 2017	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	23 815	25 346	24 949	98%	4,8%
IMPÔTS DIRECTS	6 990	9 042	7 728	85%	10,6%
<i>Taxe de services communaux³</i>	2 961	3 055	3 001	98%	1,4%
<i>Taxe professionnelle³</i>	2 186	2 260	2 262	100%	3,5%
<i>Taxe d'habitation³</i>	261	382	304	80%	16,5%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 001	1 173	1 095	93%	9,4%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	308	1 086	562	52%	82,5%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	273	1 086	504	46%	84,6%
IMPÔTS INDIRECTS	16 825	16 304	17 221	106%	2,4%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	14 799	13 797	15 031	109%	1,6%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	127	276	159	58%	25,2%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	561	692	573	83%	2,1%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	153	211	177	84%	15,7%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	142	181	149	82%	4,9%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	186	173	154	89%	-17,2%
<i>Taxe de séjour</i>	148	176	162	92%	9,5%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	159	176	198	113%	24,5%
<i>Autres impôts indirects</i>	550	622	618	99%	12,4%
RECETTES NON FISCALES	4 740	6 090	5 110	84%	7,8%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	561	744	591	79%	5,3%
<i>Redevance OTDP communal</i>	553	728	629	86%	13,7%
<i>Fonds de concours</i>	689	413	890	215%	29,2%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	430	518	420	81%	-2,3%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	314	273	219	80%	-30,3%
<i>Subventions</i>	1 242	2 282	1 473	65%	18,6%
<i>Recettes diverses</i>	951	1 132	888	78%	-6,6%
TOTAL DES RECETTES	28 555	31 436	30 059	96%	5,3%

³ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	4 154	3 902	22 003	30 059
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	428	296	5 149	5 873
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	398	230	2 851	3 479
<i>Produits des services</i>	0	0	715	715
<i>Produits des biens</i>	30	66	1 583	1 679
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	150	0	5 417	5 567
Taxe sur les services communaux	150	0	2 851	3 001
Taxe professionnelle	0	0	2 262	2 262
Taxe d'habitation	0	0	304	304
1.3- Ressources transférées :	3 576	3 606	11 437	18 619
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	675	3 441	10 915	15 031
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	1 066	0	0	1 066
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	159	0	0	159
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 676	165	522	2 363
2- DEPENSES ORDINAIRES	703	2 086	15 733	18 522
2.1- Biens et services :	598	2 038	14 906	17 542
<i>Personnel</i>	130	1 668	7 814	9 612
<i>Autres biens et services</i>	468	370	7 092	7 930
2.2-Intérêts de la dette	105	48	827	980
3- SOLDE ORDINAIRE	3 451	1 816	6 270	11 537
4- INVESTISSEMENT	2 709	2 978	3 880	9 567
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	23	-1	4	26
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	118	797	3 640	4 555
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	883	-366	6 034	6 551
8- FINANCEMENT :	-883	366	-6 034	-6 551
<i>Recettes d'emprunt</i>	933	1 122	563	2 618
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-102	-49	-956	-1 107
<i>Excédents antérieurs</i>	-1 714	-707	-5 641	-8 062

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin octobre 2017 laisse apparaître une hausse de 5,3% des ressources et de 8,6% des dépenses ordinaires, dégagant ainsi un solde ordinaire positif de 11,5 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 9,6 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 4,6 MMDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 6,6 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 30,1 MMDH en augmentation de 5,3% par rapport à fin octobre 2016. Ceci s'explique par la hausse de 6,8% des recettes transférées, de 2,9% des recettes gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales et de 2,9% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2016	Prévisions	2017	Evol. %
Transférées	17 438	18 940	18 619	6,8%
Gérées par l'Etat	5 408	5 697	5 567	2,9%
Gérées par les collectivités	5 709	6 799	5 873	2,9%
TOTAL	28 555	31 436	30 059	5,3%

1.1-RECETTES FISCALES

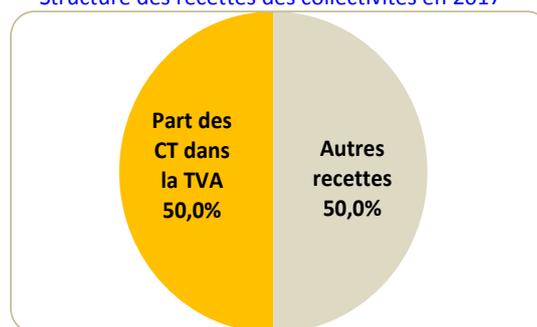
Les recettes fiscales ont atteint 24,9 MMDH, en augmentation de 4,8% par rapport à leur niveau à fin octobre 2016, provenant de la hausse de 10,6% des impôts directs et de 2,4% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 83% des recettes globales des collectivités territoriales à fin octobre 2017.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 18,6 MMDH à fin octobre 2017 contre 17,4 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 6,8%. Cette hausse résulte de l'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+83,5%), de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+1,6%), des subventions (+18,6%), des fonds de concours (+29,2%) et de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+25,2%).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 50% de leur part dans le produit de la TVA.

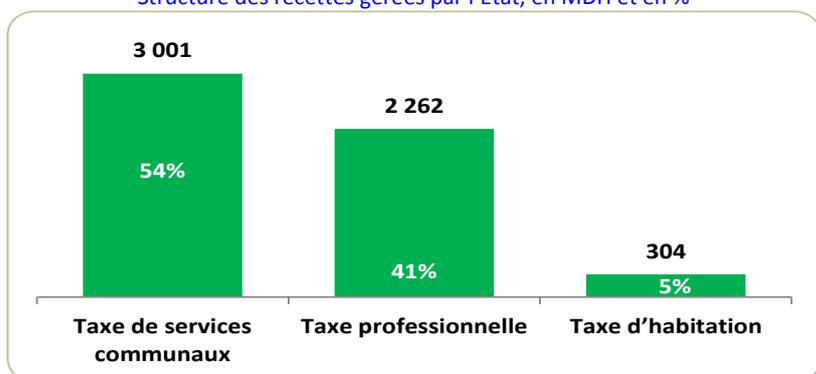
Structure des recettes des collectivités en 2017



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin octobre 2017, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 5.567 MDH contre 5.408 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 2,9%, provenant de la hausse de 3,5% de la taxe professionnelle, de 16,5% de la taxe d'habitation et de 1,6% de la taxe de services communaux.

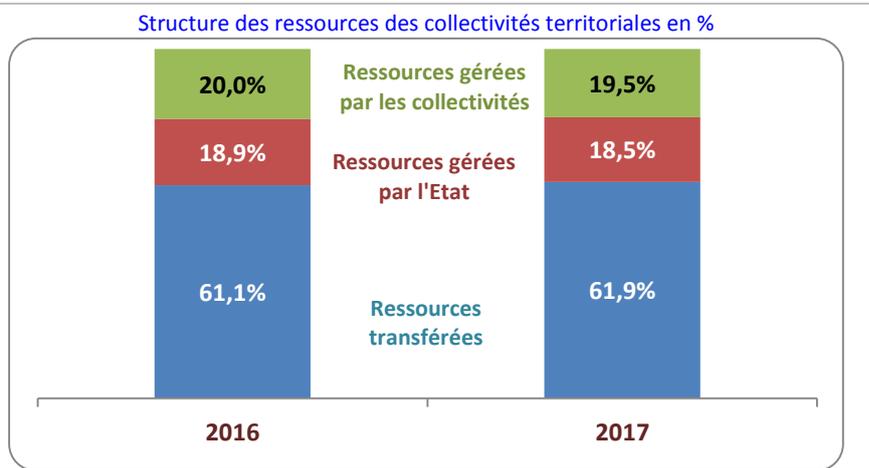
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont élevées à 5.873 MDH à fin octobre 2017, en hausse de 2,9% par rapport à leur niveau à fin octobre 2016. Elles sont constituées en grande partie par la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.095 MDH), la redevance OTDP communal (629 MDH), les recettes domaniales (591 MDH), la taxe sur les opérations de construction (573 MDH) et la redevance sur les recettes des mandataires des marchés de gros (420 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin octobre 2016 et fin octobre 2017, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et de la part des ressources gérées par l'Etat



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 5.110 MDH, en augmentation de 7,8% par rapport à leur niveau à fin octobre 2016, en raison essentiellement de l'augmentation des subventions (+18,6%) et des fonds de concours (+29,2%).

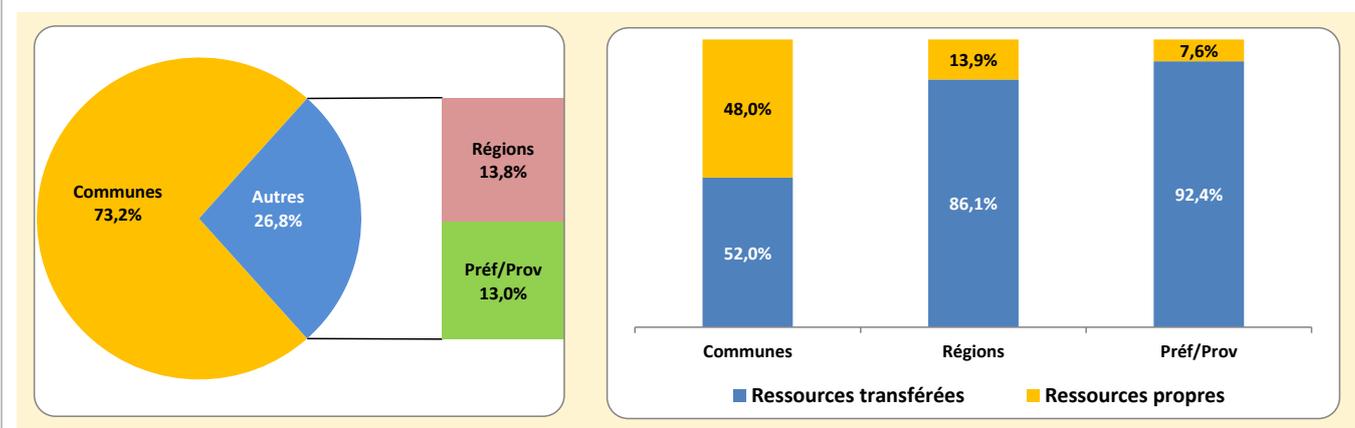
La hausse enregistrée au niveau des subventions provient essentiellement de l'augmentation des subventions de l'Etat (1.344 MDH contre 1.069 MDH). La part des régions dans ces subventions représente 95,2% et celle des communes représente 4,8%.

Les fonds de concours sont constitués pour une grande part par des versements effectués par certains départements ministériels (399 MDH contre 379 MDH) et des établissements et entreprises publics (73 MDH contre 101 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 22 MMDH et représentent 73,2% des recettes globales dont les collectivités territoriales ont bénéficié à fin octobre 2017.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale durant l'année 2017 permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 52% des recettes des communes contre 86,1% pour les régions et 92,4% pour les préfetures et provinces.

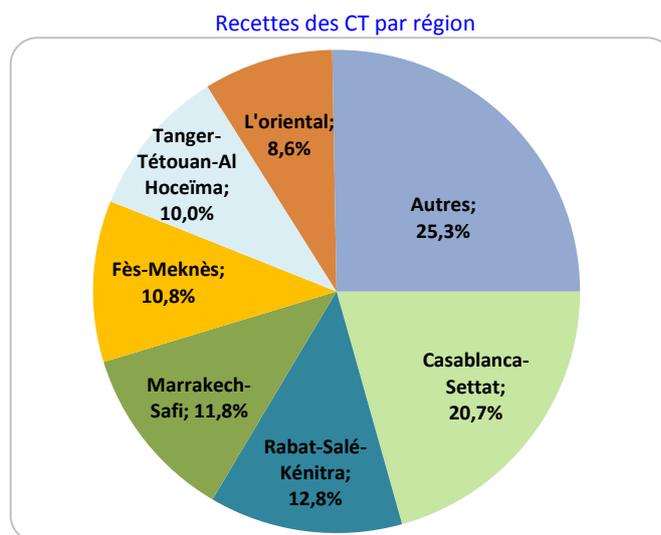


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁴, montre une forte concentration au niveau de 6 régions avec 74,7% de recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (6.210 MDH) représentent 20,7% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,8% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,3%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 503	2 326	2 381	6 210
Rabat-Salé-Kénitra	822	997	2 043	3 862
Marrakech-Safi	797	490	2 253	3 540
Fès-Meknès	582	386	2 278	3 246
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	716	492	1 805	3 013
L'oriental	366	239	1 984	2 589
Souss-Massa	427	399	1 427	2 253
Béni Mellal-Khénifra	366	171	1 517	2 054
Drâa-Tafilalet	120	51	1 106	1 277
Laâyoune-Sakia El Hamra	80	0	966	1 046
Guelmim-Oued Noun	51	16	515	582
Dakhla-Oued Ed Dahab	43	0	344	387
TOTAL	5 873	5 567	18 619	30 059

2- DEPENSES

A fin octobre 2017, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 29,2 MMDH, en augmentation de 15,5% par rapport à leur niveau de fin octobre 2016. Elles se composent à hauteur de 63,4% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin octobre 2017, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 18,5 MMDH, soit une augmentation de 8,6%. Cette hausse est le résultat de l'augmentation de 7,8% des dépenses de personnel et de 11,8% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à une diminution de 6,1% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2016	Prévision	2017	Réalisation	Variation
Personnel	8 920	13 239	9 612	73%	7,8%
Autres biens et services	7 093	14 242	7 930	56%	11,8%
Intérêts dette	1 044	1 034	980	95%	-6,1%
TOTAL	17 057	28 515	18 522	65%	8,6%

⁴ Décret n°2.15.10 du 20 Février 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Mars 2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin octobre 2017 ont atteint 9.612 MDH contre 8.920 MDH à fin octobre 2016, soit une augmentation de 7,8%. Les salaires représentent 51,9% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 63,9% de leur part dans le produit de la TVA.

La hausse des dépenses de personnel est due principalement à la revalorisation des indemnités allouées aux présidents des collectivités territoriales et aux conseillers et ayant droits et ce à compter de la date de leur élection⁵ (483 MDH contre 81 MDH) et à la hausse des cotisations à la part patronale de la caisse marocaine de retraite (824 MDH contre 689 MDH).

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 7.930 MDH à fin octobre 2017, en augmentation de 11,8% par rapport à leur niveau à fin octobre 2016. Elles sont constituées pour 51,6% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 980 MDH à fin octobre 2017 contre 1.044 MDH un an auparavant, en baisse de 6,1%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin octobre 2017 s'est traduite par un solde ordinaire positif de 11,5 MMDH, soit le même solde enregistré un an auparavant. Ce solde a permis le financement de la totalité des dépenses d'investissement.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 9.567 MDH à fin octobre 2017 contre 7.244 MDH à fin octobre 2016, soit une hausse de 32,1%.

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des émissions au titre des programmes nationaux (+91,5%), des projets intégrés (+13,6%) et des acquisitions mobilières (+28,3%), conjuguée à une diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (-2,4%).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2016	Prévision	2017	réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	2 230	10 240	2 176	21%	-2,4%
Projets intégrés⁶	1 616	5 243	1 836	35%	13,6%
Acquisitions immobilières	568	6 298	599	10%	5,5%
Acquisitions mobilières⁷	710	2 161	911	42%	28,3%
Programmes nationaux⁸	2 035	5 760	3 898	68%	91,5%
Subventions	85	1 515	147	10%	72,9%
TOTAL	7 244	31 217	9 567	31%	32,1%

⁵ Décrets n° 2.16.493, 2.16.494 et 2.16.495 du 6 octobre 2016 relatifs aux conditions d'octroi des indemnités aux présidents et conseillers des collectivités territoriales.

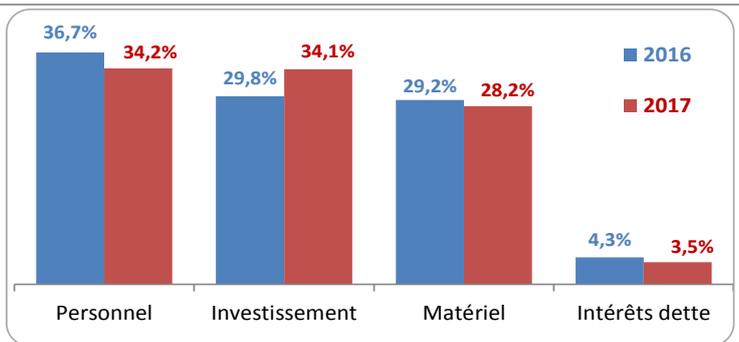
⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles

⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin octobre 2016 et fin octobre 2017 fait ressortir la hausse de la part des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse des parts des dépenses de personnel, des dépenses de matériel et des charges en intérêts de la dette.

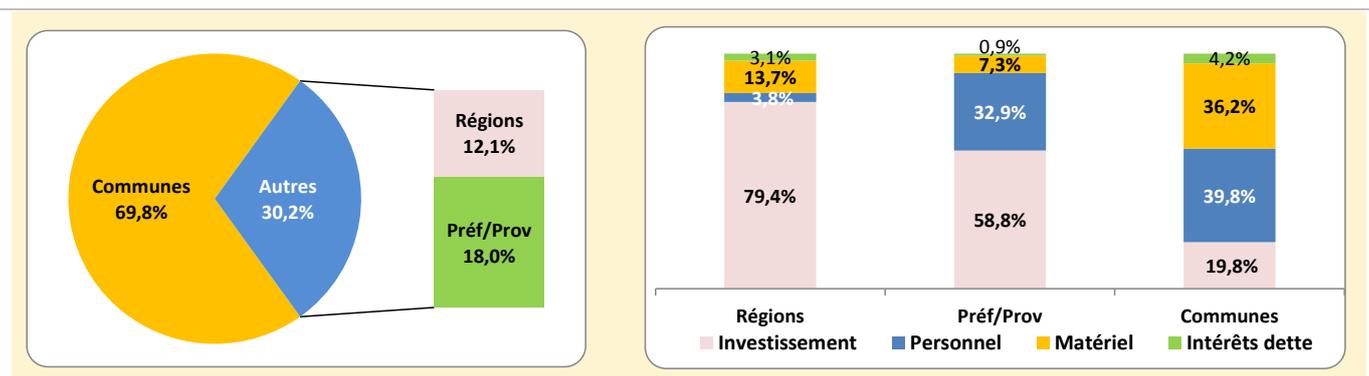


2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 19,6 MMDH, les dépenses ordinaires et d'investissement des communes représentent 69,8% des dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales à fin octobre 2017.

La répartition des dépenses par type de collectivité territoriale à fin octobre 2017 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (39,8%) et des préfectures et provinces (32,9%) ;
- les dépenses des préfectures et provinces sont constituées pour 58,8% de dépenses d'investissement;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 79,4% des dépenses d'investissement, 13,7% des dépenses de matériel, 3,8% des dépenses de personnel et 3,1% des charges en intérêts de la dette.

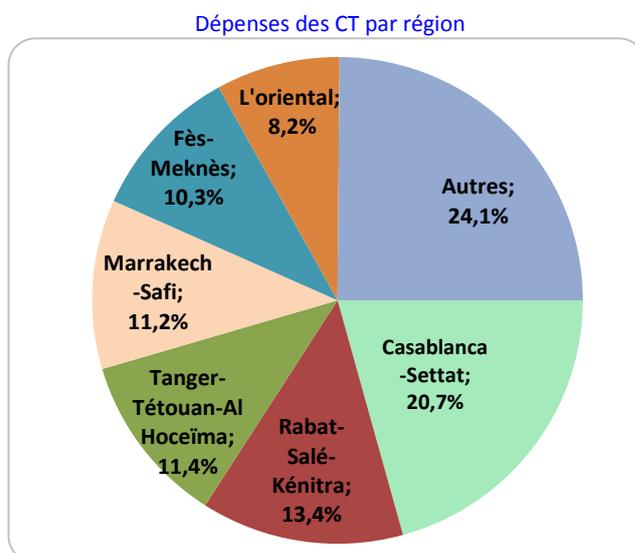


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de 6 régions avec 75,9% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (5.814 MDH) représentent 20,7% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,8% dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 995	1 807	253	1 759	5 814
Rabat-Salé-Kénitra	1 301	1 321	119	1 015	3 756
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	877	798	88	1 433	3 196
Marrakech-Safi	1 008	993	86	1 073	3 160
Fès-Meknès	1 164	855	131	731	2 881
L'oriental	926	528	59	784	2 297
Béni Mellal-Khénifra	657	400	46	781	1 884
Souss-Massa	651	439	113	504	1 707
Laâyoune-Sakia El Hamra	354	382	18	548	1 302
Drâa-Tafilalet	389	206	46	372	1 013
Guelmim-Oued Noun	206	129	20	209	564
Dakhla-Oued Ed Dahab	84	72	1	358	515
TOTAL	9 612	7 930	980	9 567	28 089

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin octobre 2017 des soldes positifs de 26 MDH et de 4.555 MDH respectivement contre un solde positif de 23 MDH pour les budgets annexes et de 4.436 MDH pour les comptes spéciaux à fin octobre 2016.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent de 6,6 MMDH à fin octobre 2017 contre un excédent global de 8,7 MMDH enregistré un an auparavant.

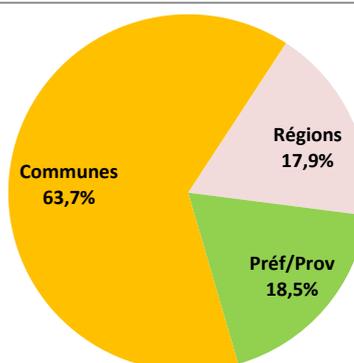
5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin octobre 2017, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 2.618 MDH, a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.107 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 2,1 MMDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin octobre 2017 se sont élevés à 35,1 MMDH, dont 27 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs⁹. Les communes interviennent pour 63,7% des fonds disponibles des collectivités territoriales.

Répartition des fonds disponibles à fin octobre 2017



⁹ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.